



Ordres de réglementation

College of Chiropractors of BC
College of Dental Hygienists of BC
College of Dental Surgeons of BC
College of Dental Technicians of BC
College of Denturists of BC
College of Dieticians of BC
College of Licensed Practical Nurses of BC
College of Massage Therapists of BC
College of Midwives of BC
College of Naturopathic Physicians of BC
College of Occupational Therapists of BC
College of Opticians of BC
College of Optometrists of BC
College of Pharmacists of BC
College of Physical Therapists of BC
College of Physicians and Surgeons of BC
College of Podiatric Surgeons of BC
College of Psychologists of BC
College of Registered Nurses of BC
College of Registered Psychiatric Nurses of BC
College of Social Workers of BC
College of Speech and Hearing Health Professionals of BC
College of Traditional Chinese Medicine Practitioners and Acupuncturists of BC

Commission d'examen des professions de la santé

La Commission d'examen des professions de la santé est un groupe (tribunal administratif) créé en vertu de la *Health Professions Act*. Une personne qui a déposé une plainte et n'est pas satisfaite de l'issue peut demander de faire examiner la question par la Commission.

La Commission d'examen examine de façon indépendante certaines décisions prises par les ordres autonomes des professions de la santé désignées. La Commission d'examen surveille les activités des comités d'enquêtes sur les plaintes et des comités d'enregistrement des plaintes des ordres. Elle le fait pour s'assurer que les comités exercent leurs fonctions dans l'intérêt public et tel qu'il est exigé par la loi. La Commission d'examen offre une tribune neutre pour les membres du public ainsi que pour les professionnels de la santé pour régler les questions ou demander le réexamen des décisions prises par les ordres.

La Commission d'examen aide également à améliorer le système de soins de santé et sert l'intérêt public en Colombie-Britannique en élaborant et en publiant des lignes directrices et des recommandations pour aider les ordres à avoir des procédures disciplinaires, d'enregistrement et d'enquête qui sont transparentes, objectives, impartiales et équitables.

Pour de plus amples renseignements sur la Commission d'examen des professions de la santé, veuillez consulter son site Web à www.hprb.gov.bc.ca